

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site de VAUCHAMPS sur la commune principale de l'AIOT 154 Rue de l'Etang de Sarrechamps 51210 Vauchamps.

La référence de votre dossier est A-3-2QRSXLK2 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/10/2023 à 09h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **30271596600537**

Raison sociale **VIVESCIA**

Forme juridique **Société coopérative agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 RUE CLEMENT ADER

51100 REIMS

Signataire

Qualité : **Directeur des opérations**

Référent

Fonction : **Animatrice Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site de VAUCHAMPS**

Description des activités :

Déclaration 2160-2 : Stockage de céréales en silo vertical Non classé : Stockage d'engrais solides, stockage d'engrais liquides, stockage de produits phytopharmaceutiques, stockage de produits d'approvisionnement et nutrition animale (activités non classées)

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **154 Rue de l'Etang de Sarrechamps 51210 Vauchamps**

X : 745308

Y : 6864930

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

- **Le site est actuellement équipé d'une aspiration reliée à un boisseau cyclonique situé à l'intérieur de la tour et non-éventé. Le projet prévoit le remplacement du boisseau intérieur par une case à issue extérieure. Dans un premier temps, le boisseau actuel sera vidé des poussières qu'il contient et nettoyé. Le système d'aspiration actuel sera déposé pour être remplacé par un système d'aspiration en air propre. Les déchets issus de ces activités seront triés et valorisés ou orientés vers des filières de traitement spécialisées. Les poussières collectées par le nouveau système d'aspiration seront dirigées vers un cyclofiltre et stockées dans une case à issues**

extérieure, implantée entre la tour et le bâtiment de stockage des engrais solides. Le filtre sera implanté en extérieur, au-dessus de la case à issues. Le filtre sera équipé des dispositifs de sécurité suivants : Des manches antistatiques, un système de décolmatage automatique, des événements normalisés permettant de décharger les effets d'une éventuelle explosion en préservant sa structure, un système de découplage empêchera la propagation d'une explosion dans le circuit en direction du silo, une écluse équipée d'un contrôleur de rotation, un pressostat différentiel permettra de vérifier le bon fonctionnement du filtre, une colonne sèche d'aspersion permettant de le refroidir en cas d'incendie. - Le nettoyeur sera remplacé par un équipement de même type plus performant en termes d'aspiration des poussières. Les moteurs de ce nouveau nettoyeur disposeront de contrôleurs de rotation. Les poussières générées seront captées par le système d'aspiration centralisée. Un transporteur à chaîne sera installé en sortie de nettoyeur pour acheminer les issues vers la nouvelle case à poussières. - Un ancien séchoir non-utilisé est encore présent actuellement sur le site. Il sera démantelé et les déchets issus de cette démolition seront triés et valorisés ou orientés vers des filières de traitement adaptées. Les boisseaux d'alimentation du séchoir seront conservés et ré-utilisés pour le chargement de camions en gravitaire. - Optimisation des circuits de manutention et débits : remplacement du pendulaire par des boîtes à 2D, changement des têtes et pieds d'élévateur, installation de vannes pneumatiques. Il n'est pas prévu d'augmenter les capacités de stockage. Des capteurs d'incidents (détecteurs de bourrage, déports de sangle, contrôleurs de rotation) seront installés sur tous les équipements qui le nécessitent.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

1) Installation d'une chambre à poussières extérieur et filtre associé 2) Remplacement du nettoyeur par un équipement de même type plus performant en termes d'aspiration des poussières. Les poussières seront captées par le système d'aspiration centralisée et un transporteur à chaîne sera installé en sortie de nettoyeur pour acheminer les issues vers la case à poussières. 3) Démolition de l'ancien séchoir. Les boisseaux d'alimentation du séchoir seront conservés et ré-utilisés pour le chargement de camions en gravitaire. 4) Optimisation des circuits de manutention et des débits 5) Un système de supervision informatique sera mis en place afin d'améliorer le pilotage du silo. Le système actuel de thermométrie sera remplacé par un système plus récent. Il n'est pas prévu d'augmenter les capacités de stockage. Des capteurs d'incidents (détecteurs de bourrage, déports de sangle, contrôleurs de rotation) seront installés sur les équipements qui le nécessitent.